

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29/04/2014.

Présents :

Franck ROGER, Sandrine LORIOT-VAUQUELIN, Frédéric DURAND, Mathieu BRUNET, Dominique ROUSSEAU, Corinne DUBOIS, Marie-Flore LEDRU, Annie PETITON, Marie-Pierre GAUBERT, Joël BERTHELEMY, Delphine HEBERT.

Estelle DELAMARE, Secrétaire de Mairie.

Absents Excusés :

Pierrick LECLERC,
Joëlle LEFRANCOIS, Francis MALANDAIN, Paul NICOLLE (Représentés).

Ouverture de la séance à 19H40.

Secrétaire de séance : Annie PETITON.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 16 Avril 2014 avec des petites rectifications.

Monsieur Le Maire annonce le décès de la fille de Monsieur GABRIELLI. Une gerbe sera envoyée par la mairie. Des élus de Bardouville ainsi que Madame DELAMARE, Secrétaire de mairie, assisteront à l'inhumation

Concernant les élus-La gouvernance

Concernant les astreintes de la mairie pour les week-ends, un inventaire des réponses à apporter sur des problématiques urgentes à traiter durant le week-end (décès, chiens errants, incidents ...) sera entrepris. A la suite de celui-ci, la permanence pourra s'organiser dans la mesure où la conduite à tenir sera maîtrisée par tous les élus. Le plan de sauvegarde et de secours conjointement élaboré avec la préfecture viendra compléter le dispositif du traitement de l'urgence

Intervention de Dominique ROUSSEAU signifiant qu'il ne faut plus faire de distinction entre la liste Majoritaire et la liste Minoritaire et qu'il serait nécessaire que l'on parle d'équipe municipale dans sa globalité.

Monsieur le maire a répondu que la distinction formulée avait pour but de rappeler son attachement à la démocratie en se plaçant lui-même en toute impartialité et en garantissant l'expression de toutes les sensibilités.

Monsieur le maire indique que tous les débats seront faits démocratiquement avec l'équipe complète en tenant compte des idées de chacun. Il n'y aura plus de distinction entre les groupes et une homogénéisation de l'équipe municipale sera appliquée.

Définition du rôle des présidences des commissions :

- coordonner,
- remonter les informations et alerter le bureau d'adjoints,
- proposer des pistes d'actions et de projets avec un chiffrage.

Les délibérations pourront ainsi prendre en compte le travail de chaque commission.

Budget

Monsieur Le maire fait lecture du budget par chapitre et informe que celui-ci a été établi de façon très prudente.

Les enveloppes octroyées aux associations seront votées en conseil Municipal suivant un montant global.

Une mutualisation de moyens avec les autres communes de la presqu'île est à privilégier. Monsieur le maire indique qu'il invitera les maires de la presqu'île pour croiser ensemble les regards s'agissant des problématiques communément observées.

Education – scolarité

Monsieur le maire informe le conseil de l'existence d'un comité rassemblant 7 communes dont Anneville et Berville, animé par la MJC de Duclair. Son but est de lancer une dynamique éducative sur le territoire, élargie à Duclair. Il existe aussi une ambition à l'échelle de la Presqu'île. La MJC est partisane de créer sur notre rive un accueil de loisirs ouvert pendant les vacances scolaires (hormis les vacances de fin d'année). Si Bardouville intègre le CESAGE, il peut contribuer à financer une action pour faciliter l'accès des Bardouvillais à une première expérience d'accueil en période de vacances scolaires (Vacances d'automne par exemple) en bénéficiant de tarifs préférentiels.

En ce qui concerne la fermeture d'une classe pour manque d'effectif aux écoles, une pétition est en cours en sachant qu'il faut 7 à 8 enfants supplémentaires pour conserver cette classe.

Monsieur le maire informe le conseil que les contacts ont été pris auprès du DASEN, Monsieur Carrière et l'IEN de notre secteur, Mme MAUGER. Un courrier leur a été envoyé pour demander de suspendre la décision de fermeture de classe au regard de la volonté municipale de redynamiser sa politique éducative, l'accueil d'enfants présentant des difficultés dans les apprentissages, et l'arrivée de nouveaux habitants.

Travaux – Achats

Des obligations de mise en conformité des accès aux personnes à mobilité réduite, aux établissements recevant du public, les ERP, seront à honorer. L'obligation portera sur un agenda de programmation de travaux que le conseil devra acter avant juin 2015. Cet agenda porte le nom d'AD'AP (Agenda d'accessibilité Programmée).

Les ERP de la commune sont : la Mairie, salle polyvalente, le gîte, la garderie, les écoles.

Une dépense d'un car pour le transport scolaire sera à l'étude.

Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité de délibérer pour relancer la convention d'adhésion aux CEE (certificat d'économie d'énergie) afin de bénéficier de subventions supplémentaires accordées par CREA, pour des travaux et achats favorisant les économies d'énergie sur le territoire.

La reprise du dossier pour la suite des travaux de la salle polyvalente va être réétudiée.

Affaires sociales

Il sera étudié la mise en place d'un quotient familial pour la halte garderie, la cantine et le transport scolaire.

Gestion du personnel

Pour la formation des employés communaux, il serait à prévoir un plan de formation prévoyant un BAFD, un BAFA et un permis D et E afin que la collectivité progresse en polyvalence chez les employés et construire une ambition éducative à plus haute valeur ajoutée. Ce qui permettra entre autre de déclarer la garderie actuelle (aucun financement possible) en accueil périscolaire (contributions supplémentaire de la CAF)

Certains employés communaux pourront voir augmenter leurs heures de travail avec une possibilité d'évolution.

Vie associative

Concernant les relations avec les associations, monsieur le maire indique sa position. Il constate une difficulté réelle de mobilisation des adhérents de sections sportives de l'USPI quant à leur participation à l'entretien des infrastructures utilisées. Le traçage du terrain, l'entretien du terrain de pétanque devront dans un avenir proche pouvoir être pris en charge par la section football et pétanque. Monsieur le maire rappelle son attachement à faire la différence entre « soutenir le tissu associatif » et « être au service du tissu associatif » La commune s'engagera par contre à continuer de prendre en charge la tonte des terrains de football et de rendre accessible gratuitement les espaces, le prêt de matériel.

Une assemblée générale est prévue le 17 mai à 09H45 à la salle de la mairie pour l'organisation de la Saint Michel prévue le 27 et 28 Septembre 2014.

Fin de séance à 22H.

Prochaine réunion prévue le 25 juin 2014 à 19h30.